



Amiens, le 20 octobre 2008

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des Universités

Rectorat

Dispositif OPERA

LC/2008-2009/n°012

Dossier suivi par

Jean-Louis MOET

Christine NGUYEN

Tél :

03 22 82 39 13

Fax :

03 22 82 38 22

Mél :

Ce.opera@ac-amiens.fr

à

Mesdames et messieurs les Proviseurs
de lycée général, technique et professionnel
Mesdames et messieurs les Principaux de collège
Messieurs les Directeurs d'EREA

S/C de messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de
l'Education Nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la
Somme

28, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex

**Objet : Formation des Personnels 2009-2010
Dispositif d'Optimisation des PErsonnels par la Reconversion et
l'Adaptation (O.PE.R.A.)**

Comme les années précédentes, le dispositif O.PE.R.A. propose aux personnels du second degré, ainsi qu'aux personnels administratifs, d'adapter leurs compétences ou, dans certains cas, de les transférer vers un autre champ disciplinaire.

Vous trouverez ci-joint :

- 1 - un descriptif des possibilités offertes par le dispositif O.PE.R.A., ainsi que les modalités d'inscription correspondantes, afin d'en informer les personnels concernés ;

... / ...

- 2 - les fiches de candidature :
 - couleur jaune : pour les adaptations courtes,
 - couleur bleue : pour les adaptations longues,
 - couleur verte : pour les reconversions,à retourner, dûment complétées, au Rectorat, dispositif O.P.E.R.A. :
 - avant le 15 janvier 2009, pour les adaptations longues et les reconversions ;
 - un mois avant le début du stage pour les adaptations courtes ;
- 3 - une affichette destinée à l'information des personnels enseignants (en double exemplaire) ;
- 4 - une affichette destinée à l'information des personnels administratifs.

L'examen des candidatures sera mené en fonction de la priorité accordée aux projets. Les demandes de reconversion de personnels enseignants exerçant dans des disciplines excédentaires, en faveur de spécialités déficitaires, seront encouragées et traitées en tant que priorité académique. Vous trouverez en annexe une liste des disciplines les plus concernées à ce jour.

Pour toute information complémentaire concernant ce dispositif, vous pouvez :

- ↳ contacter par téléphone le bureau du dispositif au : 03.22.82.39.13 ;
- ↳ convenir d'un rendez-vous avec les responsables (Jean-Louis MOET – Christine NGUYEN) ;
- ↳ consulter le site Adaptation & Reconversion à partir du serveur académique, <http://www.ac-amiens.fr>, rubrique personnel / Adaptation – reconversion.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Laurent GERIN



Amiens, le 20 octobre 2008

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Dispositif OPERA

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

ÉTAT DES DISCIPLINES EXCÉDENTAIRES DANS L'ACADÉMIE *

- Lettres modernes
- Éducation physique et sportive
- Génie électrique, électronique et automatisme en lycée technique
- Electrotechnique en lycée technique
- Sciences physiques
- Génie mécanique productique en lycée technique
- Sciences de la vie et de la terre
- Histoire Géographie
- Génie mécanique construction en lycée technique et en lycée professionnel

Dans une moindre mesure :

- Comptabilité bureautique en lycée professionnel
- Économie et gestion comptable en lycée

ÉTAT DES DISCIPLINES LES PLUS DÉFICITAIRES DANS L'ACADÉMIE *

En lycée :

- Lettres classiques

En lycée professionnel :

- Vente
- Enseignement sanitaire et social, biotechnologie, ETC...
- Enseignement artistique – Arts appliqués
- Secteur STI (maçonnerie, bois, génie thermique...)

* L'attention des candidats est appelée sur le fait que la présentation d'une demande de reconversion dans une des disciplines affichées ne préjuge pas de sa recevabilité ou de sa faisabilité pédagogique.

O.P.E.R.A.

Optimisation des Personnels par la Reconversion et l'Adaptation (Année scolaire 2009-2010)

E N J E U X

Les établissements du second degré sont confrontés à de profondes évolutions. Les mutations économiques, technologiques et sociales transforment les métiers des personnels de l'Education nationale. De nouvelles formations sont nécessaires, des spécialités ou fonctions sont moins porteuses, la mise en place des projets d'établissement fait apparaître des besoins d'actualisation ou d'extension des compétences professionnelles.

P E R S O N N E L S C O N C E R N É S

Les professeurs de l'enseignement secondaire et les personnels administratifs. qui souhaitent :

- ☛ actualiser leurs connaissances ou s'adapter aux modifications des conditions d'exercice de leur métier ;
- ☛ s'adapter à l'évolution de la carte des formations (rénovation de la voie professionnelle, bac pro 3 ans...)
- ☛ reprendre contact avec la réalité du monde socio-professionnel et économique ;
- ☛ changer de valence disciplinaire (professeurs) ;
- ☛ adapter leurs compétences professionnelles (personnels administratifs).

A D A P T A T I O N O U R E C O N V E R S I O N

Plusieurs situations peuvent se présenter :

L'intéressé veut améliorer ses qualifications ou s'adapter aux modifications d'exercice de sa fonction



L'intéressé souhaite ou doit enseigner une autre discipline

- ↳ Il peut solliciter, avant le 15 janvier 2009, une adaptation longue (imprimé bleu) d'une durée d'un an ou plus, avec décharge partielle ;
- ↳ Il peut solliciter, tout au long de l'année, une adaptation courte (imprimé jaune) d'une durée de moins de trois mois. Cette formation concerne principalement les demandes de stage en entreprise.

- ↳ Il doit solliciter, avant le 15 janvier 2009, une reconversion (imprimé vert). Il bénéficiera d'une décharge partielle ou totale durant la première année.

La validation de la reconversion et le changement de valence interviendra, sous certaines conditions, à l'issue de la deuxième année.

Parallèlement aux formations individuelles, des groupes de besoin sont constitués afin de mettre en place des formations communes.

MODALITÉS ET ÉVALUATION

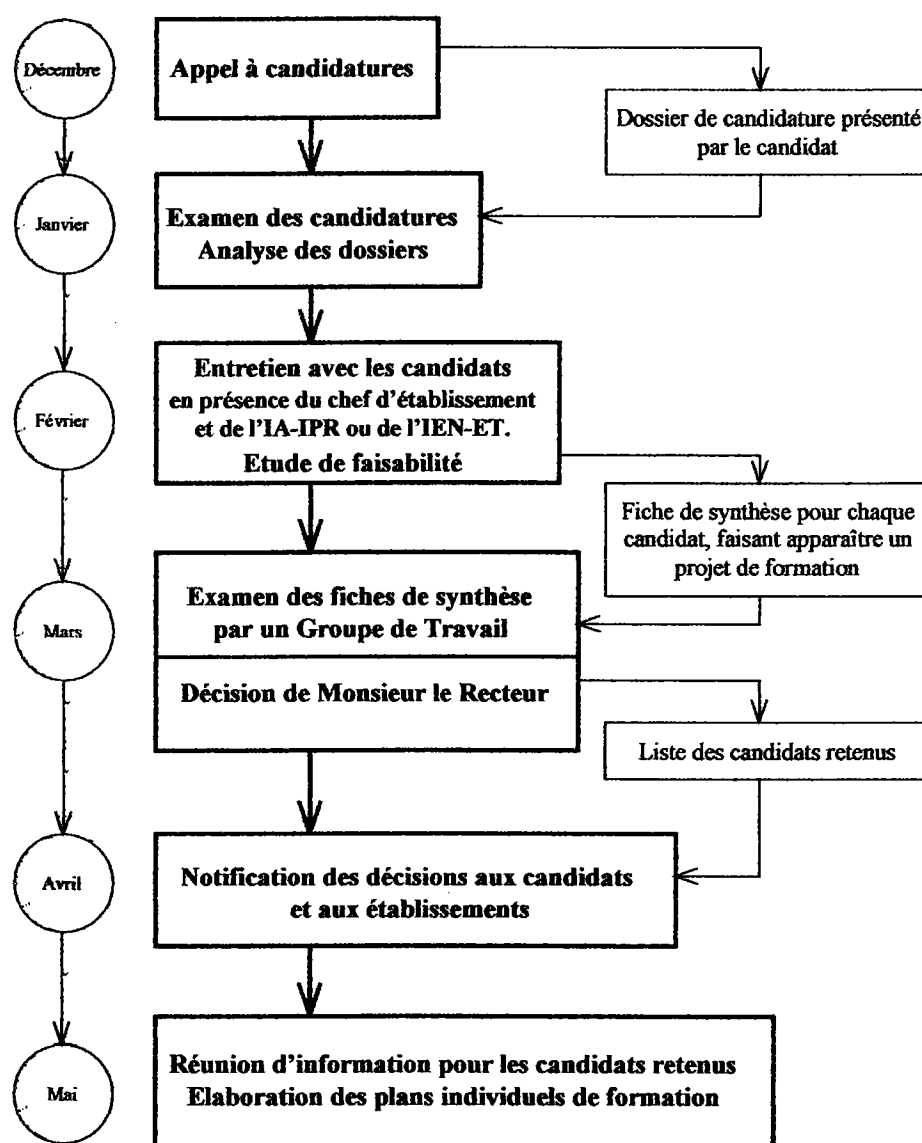
La formation, le plus souvent individualisée, sera organisée conformément au plan initial présenté par le candidat.

Les frais occasionnés seront pris en charge par l'administration.

Chaque stagiaire bénéficiera d'un suivi administratif et pédagogique pendant toute la période de sa formation.

Pour les adaptations longues et les reconversions, la validation sera assurée, dans l'année qui suivra la formation, par le corps d'inspection et les responsables pédagogiques et/ou administratifs concernés.

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Empty box for general objectives.

COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

Empty box for competencies to be acquired.

ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Empty box for envisaged activities.

Avis IEN ET ou IA IPR

Date et signature

Visa OPERA

Date et signature

NB : Une copie de cette grille devra impérativement être communiquée au maître de stage avant le début de l'action.
Le stagiaire établira un **COMPTE RENDU** qu'il adressera dans les 30 jours suivant la fin de la formation au :

RECTORAT D'AMIENS
Dispositif OPERA
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Indiquer vos objectifs personnels :

.....

.....

.....

.....

.....

Ces objectifs entrent-ils dans le cadre du projet d'établissement ?

.....

.....

Théoriques :

.....

.....

.....

Techniques :

.....

.....

.....

Pédagogiques :

.....

.....

.....

.....

***Fiche de candidature à retourner
accompagnée d'1 photo d'identité***

au :
RECTORAT D'AMIENS
Dispositif OPERA
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

OBJECTIFS

Indiquer vos objectifs personnels :

.....
.....
.....
.....
.....

Ces objectifs entrent-ils dans le cadre du projet d'établissement ?

.....
.....
.....

CONTENUS ENVISAGÉS

Théoriques :

.....
.....
.....

Techniques :

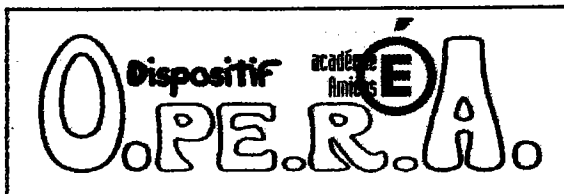
.....
.....
.....

Pédagogiques :

.....
.....
.....

*Fiche de candidature à retourner
accompagnée d'1 photo d'identité*

au :
RECTORAT D'AMIENS
Dispositif OPERA
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9



PERSONNELS ENSEIGNANTS

Face à l'évolution des contenus d'enseignement,
ou à la nécessité d'enseigner dans de nouvelles sections,
ou aux difficultés de s'adapter à un public différent,
ou à la nécessité de changer de discipline d'enseignement,

.....

le rectorat d'AMIENS et le dispositif OPERA vous proposent leur
concours dans le but de mettre en œuvre

UN PLAN DE FORMATION INDIVIDUALISÉ

afin d'enrichir ou d'adapter vos compétences sur le plan théorique,
technique,
professionnel,
pédagogique ...

Suivant le cas vous pourrez bénéficier d'une :

ADAPTATION LONGUE	Plan de formation étalé sur une année scolaire ou plus
RECONVERSION	
ADAPTATION COURTE	Stage ponctuel d'une durée inférieure à 3 mois (en entreprise)

Dossiers de candidature disponibles au secrétariat de l'établissement.

Pour tous renseignements,
contactez les responsables
du Dispositif :

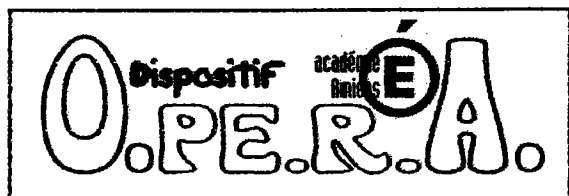
Jean Louis MOET
Christine NGUYEN

☒ Rectorat d'AMIENS **Dispositif OPERA** Portes 404-406

☎ 03 22 82 39 13

@ ce.opera@ac-amiens.fr

🌐 <http://www.ac-amiens.fr> Personnel / Adaptation-reconversion



**PERSONNELS
ADMINISTRATIFS,
DE LABORATOIRE,
MEDICO-SOCIAUX**

Vous avez un PROJET PERSONNEL

- ↳ pour vous adapter aux évolutions de votre emploi
- ↳ pour vous orienter vers une autre activité

**la cellule académique « OPERA »
en liaison avec la Division des Actions de FORMATION pour les Personnels**

vous propose son concours afin de mettre en œuvre

UN PLAN D'ACTION INDIVIDUALISÉ

**Dossiers de candidatures et renseignements disponibles
au secrétariat de votre établissement**

Contacts pour tous renseignements complémentaires

D.A.F.O.P.	
Isabelle CARRÉ	03.22.82.38.00.

Cellule OPERA	
Jean-Louis MOET	03.22.82.39.13.
Christine NGUYEN	

Pour les personnels administratifs, de laboratoire, médico-sociaux, les projets mis en œuvre relèvent plus de l'ADAPTATION que de la reconversion.

Rappel : d'autres dispositifs peuvent vous aider aussi à vous orienter vers un autre métier :

- . Formations qualifiantes : actions destinées à vous préparer à un concours (vous adresser à la D.A.F.O.P)
- . Congé de formation professionnelle (vous adresser à la D.P.A.E. - Tel 03.22.82.38.70.